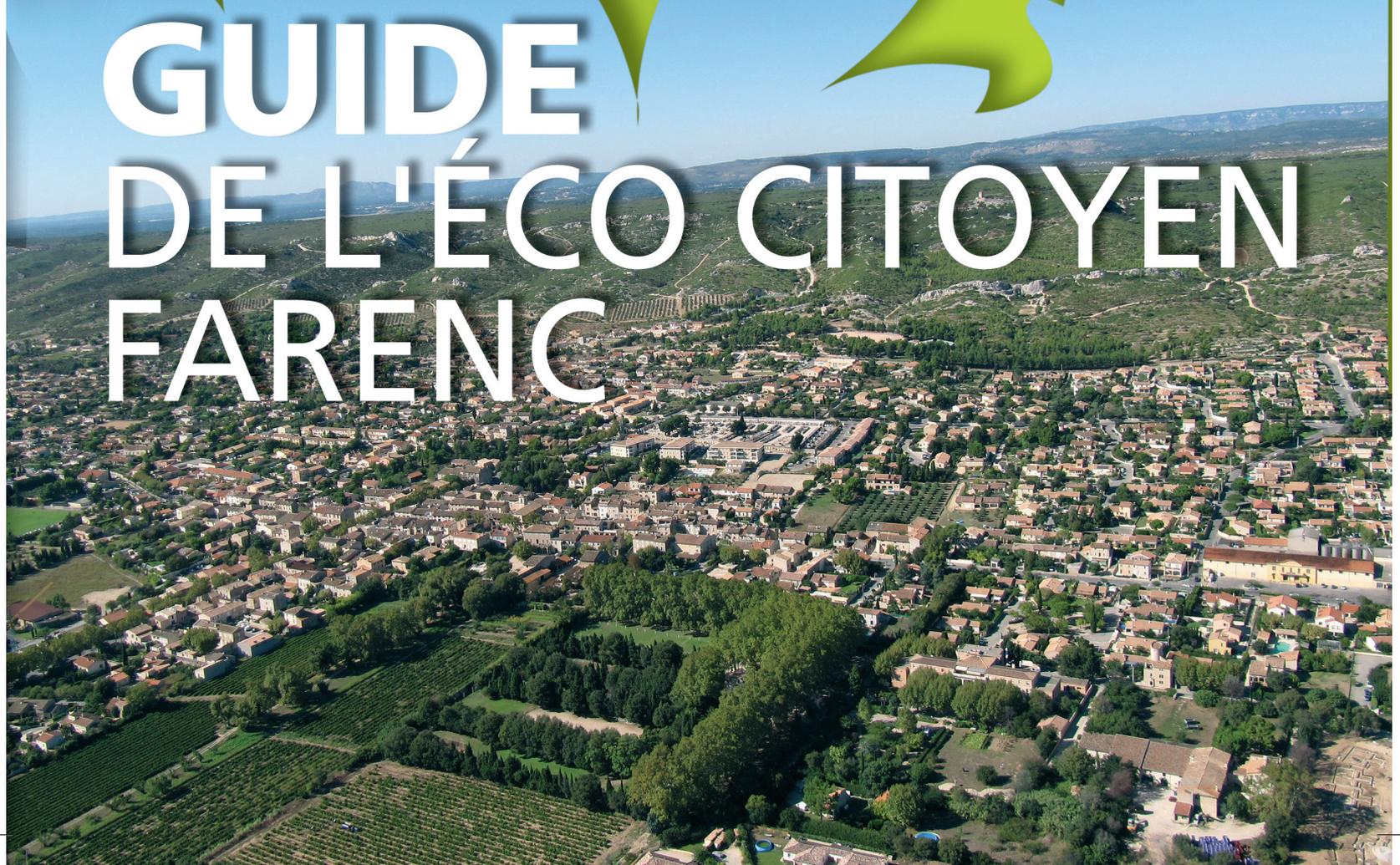




AGENDA 21



GUIDE DE L'ÉCO CITOYEN FARENC



Mes déplacements

Pourquoi changer mes habitudes ?

Les constats et les impacts:

Aujourd'hui le moyen de transport le plus utilisé est la voiture. En France, les déplacements génèrent par ménage 4.3 tonnes de CO₂ par an (premier facteur d'effet de serre en France).

- **Effet de serre** : L'effet de serre est un phénomène naturel qui permet la vie sur terre. En effet, plusieurs gaz (dits gaz à effet de serre : GES) forment une « barrière » autour de la surface du globe permettant de retenir la chaleur du soleil renvoyée par la Terre. Pour bien assimiler ce phénomène, il suffit d'imaginer notre planète comme une serre de jardinier : les vitres retiennent la chaleur qui réchauffe l'intérieur de la serre.

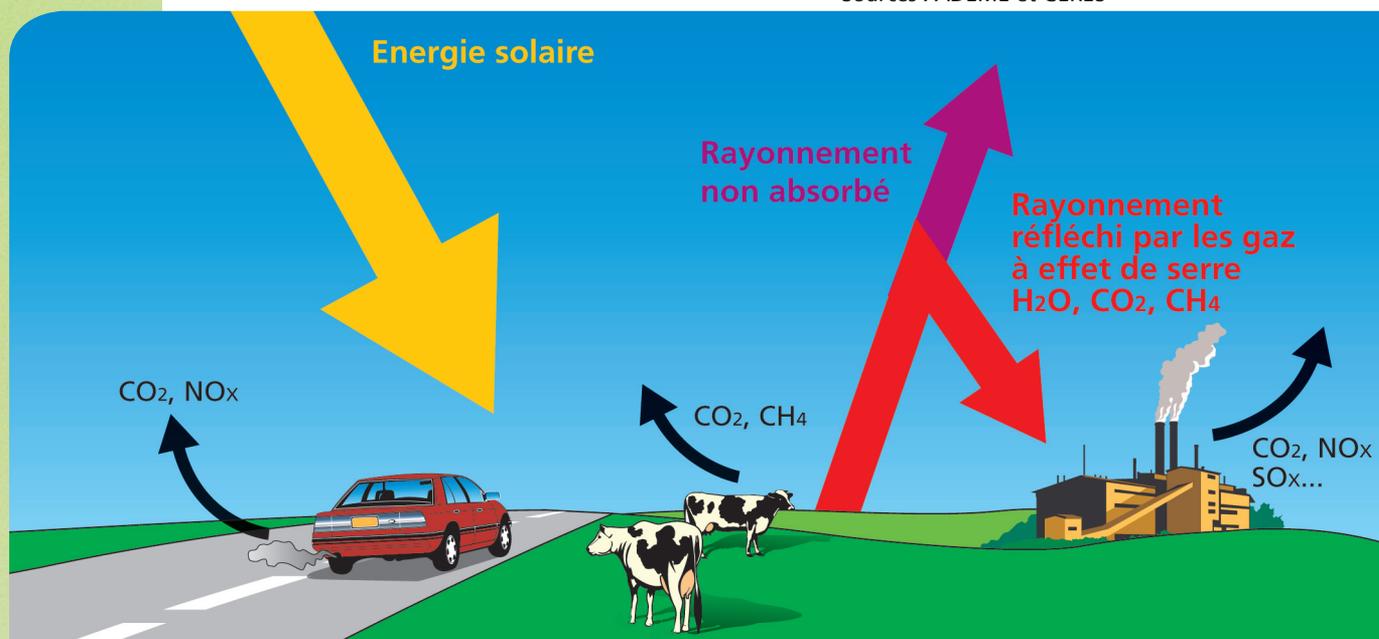
L'effet de serre naturel permet donc à la basse atmosphère de maintenir une température moyenne de 15°C à sa surface. Il conditionne donc nos climats et nos écosystèmes. Sans ce phénomène, il ferait -18°C à la surface du globe et toute vie serait alors impossible.



Parallèlement au réchauffement moyen de la basse atmosphère, un accroissement constant de la quantité de gaz à effet de serre (GES) a été mis en évidence au cours des dernières décennies, et ce, malgré l'absorption naturelle des océans et de la végétation. En partie générés par l'activité humaine, ces GES supplémentaires s'accumulent dans l'atmosphère et retiennent davantage de chaleur qu'à l'état naturel. C'est ce qu'on appelle l'effet de serre additionnel.

Ce phénomène conduit à un réchauffement du climat qui transforme progressivement et profondément les équilibres écologiques, et s'ajoute aux variations de températures propres aux cycles solaires.

Sources : ADEME et GERES





Que puis-je faire ? Quels moyens sont à ma disposition ?

Il existe des alternatives à la voiture, les **MODES DE DÉPLACEMENT DOUX**.

- La marche
- Le vélo
- Le train
- Les transports en commun
- Le covoiturage

Penser à adopter un type de transport par rapport à la distance de votre trajet . Il faut 1/4 d'heure pour faire 3 Km à vélo et 1/4 d'heure pour faire 1 km à pied.

40 % des déplacements sont des trajets courts, moins de 2 Km.

Panacher ces types de transport, au bénéfice de votre santé et d'économies de dépenses !

L'ÉCO CONDUITE permet d'amoinrir les nuisances inhérentes à la voiture.

Quelques conseils :

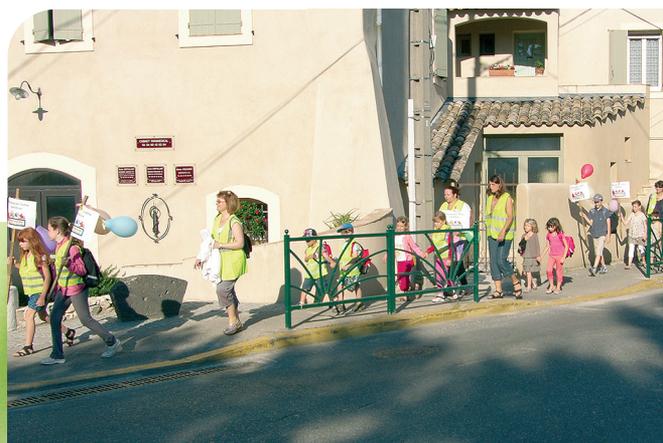
- Une conduite agressive entraîne jusqu'à 40 % de consommation en plus !
- Vérifier la pression des pneus (En roulant avec des pneus sous gonflés, votre consommation de carburant peut augmenter jusqu'à 8% !).

Au démarrage :

- Inutile de faire tourner le moteur au ralenti pour le faire chauffer, commencez par rouler à vitesse modérée puis accélérer doucement pendant les 5 premiers kilomètres.

En route :

- Adopter une conduite souple et fluide.
- Choisir le régime adapté à la vitesse à laquelle on roule, est un facteur important d'économies : jusqu'à 20 % de carburant en moins.
- Penser à couper le moteur, lors d'arrêt prolongé.



A SAVOIR :

La commune dispose de range vélos, près des bâtiments communaux.

Pour accompagner vos enfants à l'école, penser au Pédibus (plus d'informations en Mairie).

La commune a mis en place une zone bleue en centre ville, règlementant le stationnement des véhicules (durée limitée de stationnement), afin de faciliter l'accès aux commerces de proximité. Pensez à retirer votre disque de stationnement en Mairie (1€ de contribution).

Mes déchets

Pourquoi changer mes habitudes ?



Les constats :

Chaque français produit en moyenne 390 Kg d'ordures ménagères par an (Sources ADEME).

Chaque farenc produit en moyenne 424 Kg d'ordures ménagères par an (Sources Agglopolo Provence 2010).

Le tri sélectif permet le recyclage et la valorisation des déchets, ainsi ils ne sont pas orientés vers le centre d'enfouissement de la commune.

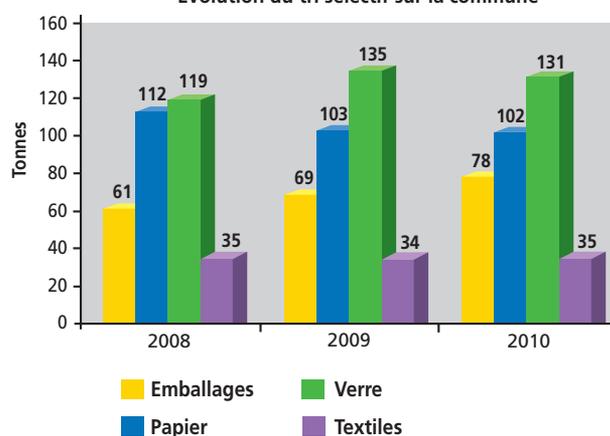
En 2010, sur la commune, ce sont 311 tonnes d'emballages, de verre et de papiers qui ont pu être recyclées.

Source : Agglopolo Provence

Les impacts du tri sélectif :

- Moins de déchets à destination du centre d'enfouissement (seuls les déchets non valorisables devraient être enfouis)
- La préservation des ressources naturelles non renouvelables dont les quantités sont limitées sur Terre
- La création d'emplois (ambassadeur du tri, personnel de collecte, ...)

Evolution du tri sélectif sur la commune



Le tonnage relativement faible des emballages ne doit pas étonner car les emballages ont une densité très inférieure au verre et au papier.

Que deviennent ces déchets une fois triés et valorisés ?

- **27** bouteilles plastique permettent de fabriquer 1 veste polaire
- **130** canettes = 1 vélo
- **66** bouteilles d'eau = 1 couette
- **11** bouteilles de lait = 1 arrosoir
- **450** flacons de lessive = 1 banc
- **Le papier** se recycle en boîte à oeufs et à chaussures et en papier journal
- **Le verre** se recycle à l'infini donc 1 bouteille = 1 bouteille





Que puis-je faire ? Quels moyens sont à ma disposition ?

- Utiliser les Points d'Apport Volontaire (P.A.V) disposés sur la commune, dédiés au recyclage. En cas de doute, sur un objet recyclable ou non, consulter votre livret de tri
- Emmener vos autres déchets à la déchèterie (gravats, déchets verts, piles et batteries, peintures et huiles...) et faites appel au service des encombrants : **0 800 00 50 11**
- Utiliser le procédé du compostage, afin de transformer vos déchets organiques en compost (un engrais naturel riche et de qualité) pour vos plantes et jardin.
- Contacter les associations (SEL Système d'Échange Local, association Donnons !...) qui facilitent l'échange d'objets ou de services entre particuliers et penser à donner plutôt que de jeter.
- Appliquer les autocollants « Stop pub » sur vos boîtes aux lettres

Lors de vos achats :

- Munissez-vous de cabas ou sacs réutilisables afin de bannir les sacs plastiques (temps de décomposition 14 mois)
- Éviter les produits suremballés (emballage = 60 % du volume de notre poubelle) et les emballages individuels
- Éviter les eaux en bouteille
- Préférer les fruits et légumes de saison et si possible de production locale (maintien de l'économie locale et diminution des rejets de Co2 dû au transport de marchandises)
- Repérer les labels écologiques sur les produits
- Les distributeurs récupèrent les piles et les ampoules « basse consommation », et les autres déchets d'équipement électriques et électroniques.

A SAVOIR :

Début 2012, le tri sélectif porte à porte, sera mis en place sur la commune. Les différents secteurs seront équipés de manière progressive jusqu'à 2013.

La commune participe à la revalorisation des déchets plastiques. Le mobilier urbain (corbeilles, bancs, panneaux d'affichage et jardinières) est en plastique recyclé.



CONTENEUR JAUNE POUR LES EMBALLAGES

EN VRAC ET BIEN VIDES :

Bouteilles et flacons en plastique
Briques alimentaires
Emballages cartonnés
Emballages métalliques

NE PAS Y JETER :

- Films et sacs en plastique
- Petits emballages (Pots de yaourt, crème)
- Polystyrène
- Couches-culottes

CONTENEUR BLEU POUR LE PAPIER :

Journaux
Prospectus
Magazines

NE PAS Y JETER :

- Papiers gras
- Emballages souillés
- Enveloppes à fenêtre

CONTENEUR VERT POUR LE VERRE :

Bouteilles
Bocaux
Pots

NE PAS JETER :

- Bouchons, couvercles
- Vaisselle, faïence, porcelaine
- Ampoules, miroirs, vitres

Mes économies d'énergie

Pourquoi changer mes habitudes ?

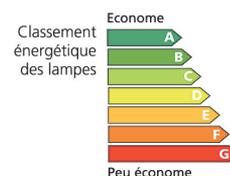
Les constats et les impacts :

La consommation et la production d'énergie entraînent une augmentation des gaz à effet de serre, facteur de réchauffement climatique. Elles ont également un impact sur la qualité de l'air, la santé humaine, le paysage et l'écosystème. Par conséquent, il est nécessaire de rationaliser les consommations énergétiques et de développer le recours aux énergies renouvelables (éolien, solaire, géothermie, biomasse, hydroélectricité,...).

commencez dès aujourd'hui!

APPRENEZ À IDENTIFIER

Ce tableau vous permettra en un coup d'oeil de trouver les lampes de substitution adaptées à vos besoins



| TECHNOLOGIE ET TYPE DE LAMPES | UTILISATION ET APPLICATION | TYPE DE LUMIÈRE | DURÉE DE VIE MOYENNE (1) | ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (3) |
|--|---|--|---|---------------------------|
| HALOGÈNES HAUTE EFFICACITÉ La plus belle des lumières  | Excellente qualité de lumière Mise en valeur des couleurs et de l'espace Utilisable sur variateur Adaptée à tous types de luminaires Allumage instantané | Lumière douce, blanche et brillante | Jusqu'à 3 ans | B C Entre 30 et 50% |
| FLUO-COMPACTES La plus économique des lumières  | Peu gourmandes, très résistantes et offrant une très bonne qualité de lumière pour un éclairage général Le plus large choix de modèles Allumage quasi instantané Utilisable sur variateur ou minuterie (selon les modèles) | Plusieurs ambiances lumineuses au choix (Lumière douce ou intense selon les modèles - voir indications sur l'emballage) | Jusqu'à 15 ans  | A Jusqu'à 80% |
| LAMPES À LED* La plus durable des lumières  *LED (Light Emitting Diode) ou DEL (Diode Electro-Luminescente) | La solution de l'avenir. Une très faible consommation et une très longue durée de vie, cela en fait la solution la plus performante sur le plan environnemental Existe sous plusieurs formes et finitions, dans des puissances limitées Utilisable sur variateur (selon les modèles) Allumage instantané | Plusieurs ambiances lumineuses au choix (Lumière douce ou intense selon les modèles - voir indications sur l'emballage) | Jusqu'à 25 ans  | (2) Jusqu'à 90% |

(1) Sur la base de 3 heures d'allumage par jour, selon les modèles (voir emballage).

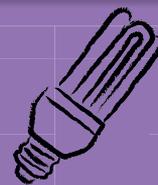
(2) Les lampes à LED n'ont pas encore de classification énergétique. Une réglementation à ce sujet est en cours d'élaboration.

(3) Par rapport à une lampe à incandescence.

L'ADEME (Agence Départementale pour l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie) recommande, à titre de précaution, d'installer les lampes fluo compactes à une distance de 30 cm au moins de vous (lampe de chevet ou de travail).

Le bon rendement pour une ampoule est égal ou supérieur à 70 lumens/watt.

Exemple : pour 20 watts, vous devez obtenir 1400 lumens.



Que puis-je faire ? Quels moyens sont à ma disposition ?

Tout au long de l'année :

- Éteindre vos appareils ménagers (sur une journée de 24 heures, un appareil en veille consomme plus d'énergie que lors de 3 heures d'utilisation)
- Éteindre les pièces inoccupées, et utiliser le plus possible la lumière du jour
- Renouveler vos ampoules classiques par des ampoules fluocompactes, néons ou LED
- Utiliser des piles rechargeables et appareils solaires (calculatrice...)
- Dégivrer votre réfrigérateur régulièrement (30 % d'économie)
- Renouveler l'air pendant 10 mn le matin
- Penser aux énergies renouvelables lorsque vous changez vos équipements (chauffage bois, chauffe eau solaire,...)

En été :

- Fermer vos volets dès que le soleil commence à frapper vos fenêtres.
- La climatisation est un équipement particulièrement consommateur en énergie. Régler votre climatisation 3 à 4°C en dessous de la température extérieure et de préférence quand les températures dépassent les 26°C.
- Pour rafraîchir une pièce, vous pouvez étendre un linge humide devant une fenêtre ouverte

En hiver :

- Équiper vos radiateur de thermostats régulateurs de température, la zone de confort se situe entre 18 et 21°. (En baissant d'1 degré la température de votre chauffage, vous gagnez 7 % d'économie d'énergie sur votre facture)
- Penser à renouveler l'air dans les pièces. Si vous aérez plus de 5 min, éteignez le chauffage.

Que faire de mes ampoules usagées ?

Les ampoules à basse tension ne se jettent plus : elles se recyclent ! Rapportez-les chez votre revendeur habituel dans la limite des quantités achetées. En revanche, les ampoules à filament continuent de se jeter dans la poubelle habituelle des déchets ménagers.



COMMENT LIRE L'ÉTIQUETTE ÉNERGIE

Exemple d'un réfrigérateur-congélateur

| Énergie | | Réfrigérateur-Congélateur |
|--|--|---------------------------|
| Fabricant | | Marque |
| Modèle | | modèle |
| Économe | | |
| | | A |
| Peu économe | | |
| Consommation d'énergie kWh/an | | 200 |
| <small>(Sur la base des résultats obtenus pour 24h dans des conditions d'essai normalisées) La consommation réelle dépend des conditions d'utilisation et de la localisation de l'appareil</small> | | |
| Capacité de denrées fraîches l | | 200 |
| Capacité de denrées congelées l | | 80 |
| Bruit (dB(A) par picowatt) | | 40 |
| Un fiché d'information détaillé figure dans la brochure | | |

Le haut de l'étiquette est commun à tous les appareils

Il indique :
le niveau de consommation en énergie :
Flèche verte "A" pour les appareils consommant le moins :
Flèche rouge "G" pour les plus gourmands

La consommation d'électricité

Le bas de l'étiquette est personnalisée.

Pour un réfrigérateur-congélateur, il indique :

le nombre d'étoiles en congélation :
*** (-18°C) et
**** (inférieur à -18°C);

le nombre d'étoiles en réfrigération :
* (-6°C) et ** (-12°C);

les volumes utiles des compartiments

A SAVOIR :

La commune a mis en place un programme de relanternage en basse consommation pour l'éclairage public et les bâtiments communaux.

Les bâtiments du tennis et de la cuisine Saint Exupéry ont été équipés de chauffe eau solaire, en partenariat avec l'ADEME et la Région PACA.

Mes économies d'eau

Pourquoi changer mes habitudes ?

Les constats et les impacts :

1 personne sur 5 n'a pas accès à l'eau potable *(source Rapport Nations Unies)*

L'eau a longtemps été considérée comme une ressource inépuisable, pure et gratuite. Aujourd'hui, l'eau potable est une ressource rare, polluée et de plus en plus coûteuse. Il est impératif de mieux gérer cette ressource et d'arrêter son gaspillage.

Le cycle de l'eau désigne l'ensemble des étapes qui interviennent depuis le captage de l'eau à l'état brut, sa production et sa distribution jusqu'au robinet et son retour dans le milieu naturel après usage. *(Source : eaufrance)*



Quelques chiffres sur la distribution d'eau potable en France :

- **6,2 milliards** de m³ facturés
- **Fuites estimées à 21 %** des volumes mis en distribution
- **23 millions** d'abonnés
- **Plus de 99%** de la population raccordée à un réseau public de distribution d'eau

Source : Ministère chargé de la santé - Données 2006 (L'eau potable en France 2005-2006)

Le risque sanitaire intervient lorsque les eaux sont polluées et deviennent impropres à l'utilisation qui en est faite : La consommation de l'eau, de produits vivants ou issus de cultures en milieux aquatiques (coquillages, cresson, ...) ; La baignade. L'utilisation en milieu hospitalier (eau chaude sanitaire, eau ultra pure).

La pollution des eaux peut avoir une cause naturelle ou être due aux activités humaines (rejets domestiques, industriels ou agricoles).

En fonction des polluants, le risque sanitaire est de différentes natures : Infectieux (virus, bactéries, parasites, champignons) Chimique (minéral, organique) Physique (thermique, radioactif).

- **Seuls 0,001 %** des ressources globales en eau de la planète sont utilisables
- Depuis 1950, la consommation d'eau à l'échelle planétaire a plus que triplé.
- **Près de 50 %** du volume d'eau consommée en milieu urbain et 60 % de l'eau utilisée par le secteur agricole sont gaspillés du fait des fuites et de l'évaporation.
- **La moitié** des réserves d'eau douce du monde est polluée.
- **60%** des principales rivières dans le monde ont au moins un barrage
- On compte **12 000 usines de dépollution** et 16 000 usines de production d'eau potable en France.
- Aujourd'hui, **48 paramètres** contrôlent la qualité de l'eau des Européens. En France, à la fin du XIXe siècle, 6 paramètres suffisaient à définir une eau potable.
- **25 millions** de mètres cubes d'eau devraient être dessalés chaque jour en 2010.

Sources : PNUD / CNRS / World Water Council



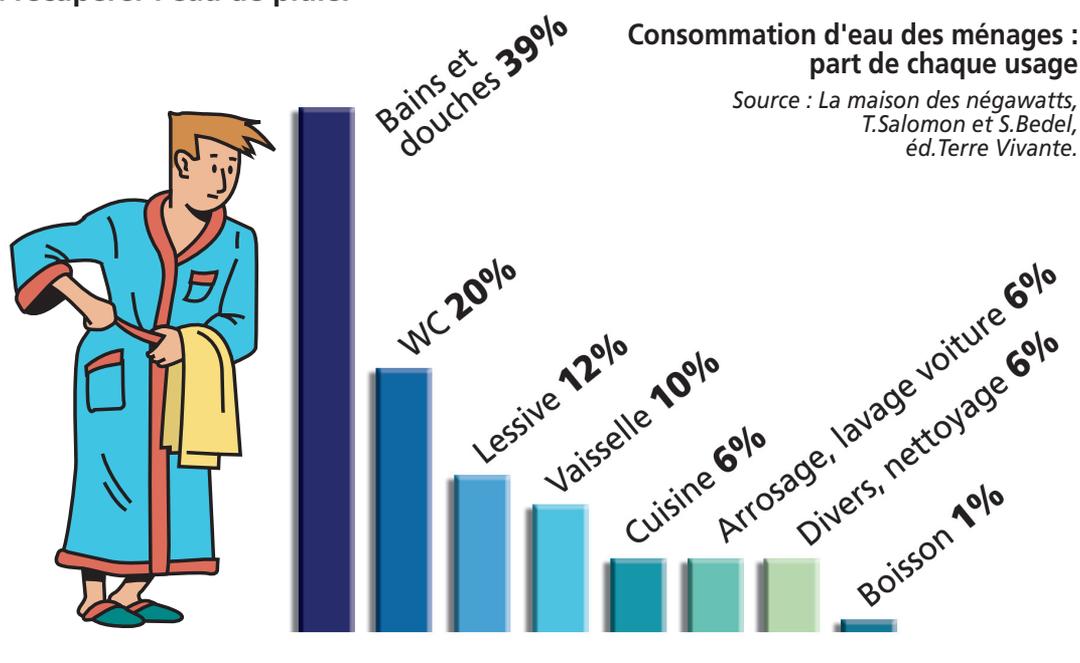
Que puis-je faire ? Quels moyens sont à ma disposition ?

- **Préférer la douche** au bain (25 à 100 litres d'eau utilisés, plutôt que 250 litres environ).
- **Stopper l'eau** lorsque vous vous savonnez, vous lavez les dents ou vous rasez
- **Faites tourner le lave linge et le lave vaisselle uniquement lorsqu'ils sont pleins** ou alors utilisez la fonction "demi-charge" si elle existe sur votre appareil
- Lorsque vous faites la vaisselle, **remplissez les deux bacs d'eau** (un pour le lavage, l'autre pour le rinçage) au lieu de laisser couler l'eau
- **Procurez-vous des appareils économiseurs**, ils se fixent au bout de votre pommeau de douche ou de votre robinet et réduisent le débit d'eau pour le même confort. Peu onéreux, ces appareils vous feront économiser jusqu'à 200 litres d'eau par jour
- **Réparer la moindre fuite d'eau** : une fuite goutte-à-goutte peut représenter 3,5 m³ d'eau gaspillée par an et une chasse d'eau qui fuit, 35 m³.
- **L'été, réduire l'arrosage** de votre jardin. Arroser plutôt à l'aube ou le soir pour que la terre conserve l'humidité. Le binage et le paillage économisent un arrosage. Préférer les plantes dites méditerranéennes, peu consommatrices en eau.
- **Investir dans un système de micro-arrosage** goutte à goutte basse pression avec un programmeur mécanique
- Pour certains usages (lavage des véhicules, arrosage) **penser à récupérer l'eau de pluie.**



A SAVOIR :

La commune a fait réaliser un conseil d'orientation énergétique (COE) et un diagnostic de performance énergétique (DPE) pour ces bâtiments communaux. Ces études ont permis la mise en place d'un programme pour réparer les fuites d'eau et l'installation de régulateurs pour éviter le gaspillage.



Mes achats responsables

Pourquoi changer mes habitudes ?

Les constats et les impacts :

Pour consommer de manière responsable, il faut se poser les questions, avant tout acte d'achat, des conditions de fabrication du produit, de son impact sur l'environnement, des matières qui composent le produit et des conditions de travail des personnes chargées de sa fabrication.

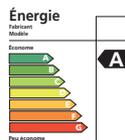
Il ne s'agit pas simplement d'être consommateur mais bien conso'acteur et d'intégrer dans ses choix d'achat des exigences sur la qualité globale du produit (composition, fabrication, distribution).

Pour vous aider :

1. Les labels et logos

- les écolabels : ils garantissent la qualité d'usage du produit et ses caractéristiques écologiques
- Le logo Energy Star indique, sur un équipement, qu'il est économe en énergie aussi bien en fonctionnement qu'en veille.
- L'étiquette énergétique permet d'informer le public sur la consommation énergétique des appareils électroménagers et des ampoules
- L'étiquetage des véhicules informe sur les rejets de Co2 et sur les consommations d'énergies

Pour vous aider à repérer les logos fiables : certains logos ou labels n'ont pas de lien avec des préoccupations d'achats responsables. Pour vous aider, référez-vous au guide des labels édité par l'ADEME : <http://www.ademe.fr/eco-citoyens>



2. Le commerce équitable

Le commerce équitable est un système d'échanges garantissant des rapports justes entre producteurs et consommateurs. Il permet notamment d'assurer des revenus décents aux paysans des pays en développement.



3. Les AMAPs

AMAP signifie Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne. Il s'agit d'un partenariat entre un groupe de consommateurs et un paysan, basé sur un système de distribution des produits issus de l'exploitation. Les consommateurs s'engagent à payer à l'avance une part de la production en contrepartie d'aliments frais, de saison et souvent bio. Ce système garantit des revenus au paysan et offre des produits de qualité au consommateur.

4. Eco-tourisme

Appelé aussi « Tourisme vert », il s'agit d'une forme de tourisme durable. A l'inverse du tourisme de masse, il est plus centré sur la découverte de la nature, le respect des populations et de leurs ressources.





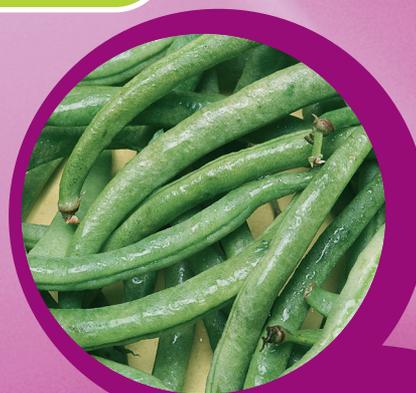
Que puis-je faire ? Quels moyens sont à ma disposition

- Évaluer vos besoins avant d'acheter, cela permet d'éviter le gaspillage ou des achats inutiles
- Privilégier les produits portant des écolabels
- Privilégier les produits issus du commerce équitable pour le café, le thé et le chocolat notamment
- Acheter des produits issus de l'agriculture biologique
- Acheter des produits de saison (légumes et fruits), ils sont souvent moins chers et ont un meilleur goût
- Acheter des produits directement aux producteurs qui se situent près de chez vous (réseau AMAP)
- Respecter les doses et lire les notices d'utilisation
- Utiliser les produits jetables avec parcimonie, préférer plutôt les produits réutilisables
- Choisir les produits les moins emballés
- Réparer, donner, vendre plutôt que de jeter
- Acheter des produits d'occasion
- Regarder la composition et la provenance des produits que vous achetez
- Lire les étiquettes énergétiques pour vos achats électroménagers, votre véhicule, votre maison ou votre appartement
- Penser à utiliser des équipements à énergies renouvelables pour votre habitat : le photovoltaïque, l'éolien, la géothermie, le chauffage bois,...
- Utiliser des produits cosmétiques naturels et/ou biologiques
- Pour votre jardinage, utiliser des espèces méditerranéennes plus adaptées au climat et moins consommatrices d'eau
- Penser à l'épargne solidaire pour vos économies, il existe également un livret de développement durable (LDD)
- Penser à recycler et à valoriser vos produits en fin de vie

A SAVOIR :

La commune utilise, pour ces correspondances, du papier recyclé (feuilles et enveloppes, La Mantesada, Le Maire vous informe, le Journal des associations).

Les bouteilles d'eau individuelles, en plastique, ont été supprimées au Périscolaire. Les enfants utilisent maintenant des gobelets réutilisables.



Le civisme

Pourquoi changer mes habitudes ?

- **Savoir vivre ensemble**, partager des espaces communs et les respecter
- **Savoir respecter tout individu** avec ses différences
- **Savoir se comporter** dans la vie quotidienne

Il est important de transmettre les règles de civisme aux générations futures, pour cela nous devons être exemplaires. Les incivilités passent aussi bien par le déchet jeté sur la voie publique que par les délits les plus méprisables.

Que puis-je faire ? Quels moyens sont à ma disposition ?

- Connaître mon voisinage
- Être attentif aux personnes fragiles (personnes âgées, handicapés, futures mères...)
- En cas de besoin, porter secours (connaître les gestes qui sauvent)
- Respecter les personnes
- Observer les règles de politesse (la courtoisie, le langage...)
- Ne pas nuire à son voisinage (tapage nocturne, tapage diurne, bruit...)
- Respecter les biens et la propriété d'autrui
- Respecter les lieux publics (décharge illégale, propriété des lieux et installations)
- Respecter le code de la route

ACCES EN COLLINE

- L'accès en colline est réglementé par Arrêté Préfectoral (n°2008127-1 du 6 mai 2008).
- Du 1er juin au 30 septembre l'accès à la colline dépend du niveau de danger météorologique :
- En journée jaune, vous pouvez vous balader toute la journée
- En journée rouge, vous pouvez vous promener entre 6h00 et 11h00 le matin
- En journée noire, la promenade, la circulation et le stationnement de véhicules sont interdits toute la journée
- Pour préparer vos balades et connaître les conditions journalières d'accès aux massifs forestiers, vous pouvez appeler au 0811 20 13 13 (coût d'un appel local à partir d'un poste fixe)





LUTTE CONTRE LE BRUIT DE VOISINAGE

Le code de la santé publique prévoit :
« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage, ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé... »

Conformément à l'arrêté municipal du 2 aout 1999,

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers et susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, peuvent être effectués :

- De 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 les jours ouvrables
- De 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis
- De 10h00 à 12h00 les dimanches

Les chantiers de travaux bruyants, soumis à autorisation ou à déclaration (permis de construire, de démolir, autorisation d'occupation du domaine public, ...) sont interdits tous les jours de 20h00 à 6h30 ainsi que les dimanches et jours fériés, à l'exception des interventions d'utilité publique d'urgence.

STATIONNEMENT

Le stationnement est réglementé sur la commune. Ne stationner pas sur les trottoirs, ni sur la voie. Les personnes qui stationnent sur des emplacements non prévus à cet effet, encourrent une amende.

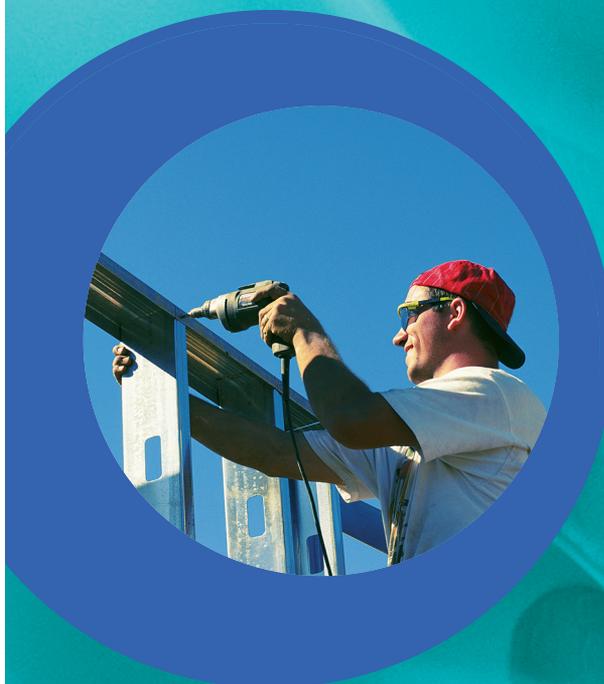
DEJECTIONS CANINES

« Conformément à l'arrêté municipal du 8 janvier 2010, il est obligatoire de ramasser les déjections de vos animaux de compagnie sur les voies et espaces publics. Les maîtres irrespectueux pris en plein délit de malpropreté canine encourrent une amende.

ENCOMBRANTS

Le dépôt sauvage de déchets sur la voie publique est formellement interdit. Il est puni d'une amende de 150 € à 1500 €.

Vous devez porter vos déchets en déchetterie ou appeler le **0 800 00 50 11** (n°vert) pour faire enlever vos encombrants.



A SAVOIR :

La circulation en colline est formellement interdite aux véhicules à moteur durant toute l'année

Mon carnet d'adresses

LES DÉPLACEMENTS

<http://www.lepilote.com>. Le serveur d'aide aux déplacements dans les Bouches-du-Rhône. (plans, horaires, tarifs...), covoiturage, autopartage
Mais aussi : www.covoiturage.fr ; www.sncf.com



LES DÉCHETS

La Déchèterie de La Vautubière

CD19 La Vautubière 13580 La Fare les Oliviers - Tél. : 06 72 48 97 77

En été : Lundi 15h-19h, Mardi à samedi 8h-12h et 15h-19h, Dimanche et JF 8h-12h

En hiver : lundi 13h30-17h30, mardi à samedi 8h30-12h et 13h30-17h30, Dimanche et JF 8h30-12h

Ramassage des encombrants : 0 800 00 50 11

Agglopoie Provence : www.agglopoie-provence.fr Service déchets ménagers : 04 90 44 77 90

L'ÉNERGIE

Espace Info Énergie de l'ADEME

www.infoenergie.org/

<http://ecocitoyens.ademe.fr/mon-habitation>

Autres sites : www.enerplan.asso.fr / www.geres.eu

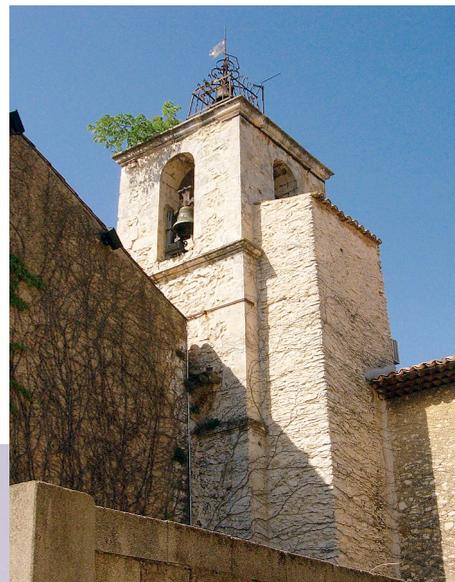
L'EAU

Renseignez-vous sur la qualité de l'eau du robinet près de chez vous www.lesagencesdeleau.fr

Société des Eaux de Marseille (SEM) www.eauxdemarseille.fr

Urgences eaux de Marseille : 0 810 400 500

DRASS PACA Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (Mission de santé publique)
www.paca.sante.gouv.fr/





LES ACHATS

AMAP

« Le Panier Farenc »

lepanierfarenc@orange.fr /
<http://lepanierfarenc.weebly.com>

Association Donnons !

<http://la-fare-les-oliviers.donnons.org>

Commerce équitable

<http://www.commerceequitable.org>
<http://www.maxhavelaarfrance.com/>

Les SEL (Système d'échange Local)

<http://www.selidaire.org>

Les labels et logos

<http://www.ecolabels.fr>
<http://www.ademe.fr/eco-citoyens>
<http://www.afnor.fr>

Les cosmétiques naturels / Bio

<http://www.febea.fr>
<http://www.cosmebio.org>

Le tourisme responsable

<http://www.tourismesolidaire.org>
<http://www.tourisme-responsable.org>

Les fleurs et les plantes

<http://www.botanic.com>
<http://www.maxhavelaarfrance.com>

Les associations et les entreprises d'insertion

<http://www.socialement-responsable.org>

Pour plus d'informations sur la consommation responsable et solidaire, vous pouvez consulter les guides pratiques de l'APEAS :
<http://www.apeas.fr/-Les-guides-pratiques-.html>

LE CIVISME

| | |
|---|----------------|
| Maison de la Justice et du Droit à SALON DE PROVENCE : | 04 90 45 32 80 |
| Maison des adolescents à SALON DE PROVENCE : | 04 90 56 78 89 |
| Maison de la solidarité à SALON DE PROVENCE : | 04 13 31 66 76 |
| Maison des jeunes et des parents à LA FARE LES OLIVIERS : | 04 90 42 67 38 |
| Centre communal d'action sociale : | 04 90 45 46 35 |
| SAMU social (hébergement d'urgence) : | 115 |
| Enfants disparus : | 116000 |
| Enfance en danger : | 119 |



Pour vous aider
à avoir le
bon réflexe
éco citoyen
au quotidien



Mairie de La Fare les Oliviers

Place Camille Pelletan
BP 39
13580 LA FARE LES OLIVIERS
Tél. : 04.90.45.46.00
www.la-fare-les-oliviers.fr

Pour plus d'information sur le Développement Durable de la commune :
Service Agenda 21
Centre Technique Municipal
250 avenue des Puisatiers
13580 LA FARE LES OLIVIERS
Tél : 04 90 45 50 20

